

2024_13_AC_Jurys_examens_ALLSH_Licence_Droit_Lettres

LE PRESIDENT,

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,

Vu l'arrêté modifié du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence,

Vu l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 5 juin 2024 accréditant l'Université d'Aix-Marseille en vue de la délivrance de diplômes nationaux,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

ARRETE :

Article 1 : Le jury de la licence **Droit, Economie, Gestion** mention **Droit parcours droit et Lettres** est composé comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

LICENCE 1ère année
Semestre 1
<u>Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u> <u>Président(e) :</u> Julie SOUHAMI <u>Suppléant(e) :</u> <u>Liste des membres</u> <i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après</i> Ex : membre titulaire X/suppléant Y - Valérie NAUDET / Joël JULY - Franck PETIT/ Gwendoline LARDEUX - Gilles CHARBONNIER / Julien BROCH <u>Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :</u> <u>Liste des membres :</u>
Semestre 2 et 1ère^e année
<u>Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u> <u>Président(e) :</u> Julie SOUHAMI <u>Suppléant(e) :</u> <u>Liste des membres :</u> <i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après</i> Ex : membre titulaire X/suppléant Y - Valérie NAUDET / Joël JULY - Gwendoline LARDEUX/ Franck PETIT - Julien BROCH / Gilles CHARBONNIER <u>Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :</u> <u>Liste des membres :</u>

LICENCE 2^{ème} année

Semestre 3

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) : Julie SOUHAMI

Suppléant(e) :

Liste des membres

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après

Ex : membre titulaire X/suppléant Y

- Valérie NAUDET / Joël July
- Franck PETIT/ Gwendoline LARDEUX
- Gilles CHARBONNIER / Julien BROCH

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres :

Semestre 4 et 2^{ème} Année

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) : Julie SOUHAMI

Suppléant(e) :

Liste des membres :

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après

Ex : membre titulaire X/suppléant Y

- Valérie NAUDET / Joël July
- Gwendoline LARDEUX/ Franck PETIT
- Julien BROCH / Gilles CHARBONNIER

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres :

LICENCE 3^{ème} année

Semestre 5

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) : Julie SOUHAMI

Suppléant(e) :

Liste des membres

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après

Ex : membre titulaire X/suppléant Y

- Valérie NAUDET / Joël July
- Franck PETIT/ Gwendoline LARDEUX
- Gilles CHARBONNIER / Julien BROCH

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres :

Semestre 6 et JURY DE MENTION

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) : Julie SOUHAMI

Suppléant(e) :

Liste des membres :

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après

Ex : membre titulaire X/suppléant Y

- Valérie NAUDET / Joël July
- Gwendoline LARDEUX/ Franck PETIT
- Julien BROCH / Gilles CHARBONNIER

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres :

Article 2 : Le Directeur de l'UFR Arts, Lettres, Langues Sciences humaines et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 27/11/2024



Pour le Président et par délégation,
Le Directeur de l'UFR ALLSH